

Atelier régional n°4

Le COMITÉ DÉFENSE
ET DÉVELOPPEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Préparation de
la Loi d'avenir
pour l'agriculture

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
ET PROMOTION SOCIALE

Le 29 avril 2013
au Lycée agricole de Mâcon-Davayé
Les Poncétys - Davayé (71)

Le COMITÉ DÉFENSE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC (C D D E A P)

- Son origine, son but
- Ses membres
- Ses actions 2010-2012
- Son calendrier 2013
- Le comité en région Bourgogne

Son origine, son but

Il a vu le jour le 10 novembre 2009, à l'occasion des assises de l'enseignement agricole public organisées par le ministère de l'agriculture, en réaction à celles-ci.

Le Comité permanent regroupe des **personnels et des usagers de l'enseignement agricole public**, ainsi que **des personnalités et organisations politiques**, dans le but :

- **d'informer** l'opinion sur l'état de l'enseignement agricole public,
- **de proposer** des solutions pour en améliorer l'audience et le fonctionnement,
- **et d'agir** pour que ses propositions soient mises en oeuvre.

Ses actions 2010-2012

■ Lancement du comité lors d'une conférence de presse au Sénat le 17 novembre 2010.

■ Organisation de **4 opérations « vérité » dans des établissements publics agricoles**, en appui des sections locales SNETAP-FSU et SYAC-CGT : journées de visite et de rencontres avec les personnels, les usagers et les partenaires territoriaux, afin de prendre la mesure des savoir-faire, du potentiel, mais aussi des dégradations subies. Année scolaire 2010-2011.

■ **Forum-débat** organisé au Salon international de l'agriculture le 28 février 2012 sur le thème : « *Le modèle de développement agricole et les territoires ruraux évoluent : quelles conséquences sur les politiques publiques en termes de formation et d'éducation ?* ».

Le comité en région Bourgogne

Confédération Paysanne

- **Christophe Brethenet** (porte-parole Saône et Loire)

- **Jack Rigollet** (Yonne)

Europe Ecologie les verts

- **Louis Bignand**

- **Nicole Eschmann** (vice-présidente du conseil régional)

FCPE - **François Riotte**

FSU - **Philippe Dormagen** (sec. région)

PCF

- **Jean-Pierre Boinon**

- **Isabelle De Almeida** (responsable départementale du PCF en Côte d'Or)

- **Nathalie Vermorel De Almeida** (Conseillère régionale)

PS

- **Michel Bachelard** (Maire de Quetigny)

- **Kheira Bouziane** (adjointe au Maire de

Quetigny, députée de la 3ème circonscription de Côte d'Or)

- **Pierre Martinerie** (conseiller général de Saône et Loire)

- **Florent Sainte Fare Garnot**, (Maire de Nevers)

- **Thomas Thevenoud** (conseiller général de Saône et Loire, député de la 1ère circonscription de Saône et Loire)

SNEP-FSU - **Michel Garcia**

SNETAP-FSU - **Nicolas Chaffurin**

- **Evelyne Goulian** - **Sandrine Hilly**

- **Arnaud Jankowski**

- **Anne-Charlotte Lamotte d'Incamps**

- **Anne-Caroline Vinet** - **Sabr Yazzourh**

SYAC-CGT

- **Sandra Landemaine**

- **Christophe Rebillard**

Ses membres

Des dirigeants et élus du Parti Communiste Français, du Parti de Gauche, de la Gauche Unitaire, du NPA, du Parti Socialiste, des Verts, de la FCPE, de la FIDL, de la Confédération Paysanne, du MODEF, du SYAC-CGT, de la FNAF-CGT, du SNEP-FSU et du SNETAP-FSU.



Son calendrier 2013

Organisation de **4 ateliers sur des thématiques particulières à l'Enseignement Agricole Public** dans le cadre de la préparation de la Loi d'avenir pour l'agriculture :

Atelier n° 1

■ Les exploitations agricoles des établissements agricoles publics

Atelier n° 2

■ Service public en milieu rural et aménagement du territoire

Atelier n° 3

■ L'enseignement agricole, l'alimentation, les IAA, la sécurité sanitaire

Atelier n° 4

■ Enseignement agricole et promotion sociale

FICHE SIGNALÉTIQUE ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC (E A P)

L'EAP en chiffres

- Ses établissements
- Ses CFA et CFPPA
- 3 voies de formation
- 4 filières de formation
- Ses élèves

L'enseignement agricole public représente la deuxième communauté éducative de France.

Il est sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Ses établissements

- 216 établissements publics
- 617 établissements privés
- 141 centres d'apprentis dont 98 CFA publics
- 617 centres de formation adultes dont 223 publics
- 12 établissements supérieurs publics
- 200 exploitations ou ateliers technologiques rattachés aux EPLEFPA

Un total de 833 établissements de l'enseignement technique et 19 établissements supérieurs.

3 voies de formation

- La formation scolaire initiale
- La formation en apprentissage
- La formation adulte

Ses CFA et CFPPA

Les CFA (Centre de formation pour apprentis) accueillent 35512 apprentis dont 749 dans l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire

Les CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) ont accueilli 187819 stagiaires.

4 filières de formation

- Filière Production
- Filière Transformation
- Filière Aménagement
- Filière Services

Ses Elèves

À la rentrée 2012 l'enseignement agricole a accueilli :

- 169 621 élèves dont 61 715 dans le public (36,4%)
- 32 894 étudiants dont 12 639 dans le public (38,4%)

Les élèves à la rentrée 2012 sont répartis comme suit :



Cycles	Effectif global	Dont Public
1er cycle (4ème 3ème et Dima)	33 505	3 265
2ème cycle général et technologique	40 633	17 032
2ème cycle professionnel	124 304	28 779
Cycle supérieur court	32 894	12 639
Total	169 621	61 715

Les Ateliers régionaux du CDDEAP

Atelier n° 4

Enseignement agricole et promotion sociale



Lycée agricole Mâcon-Davayé

Fiche n° 1

- ▶ **L'EDUCATION SOCIO-CULTURELLE**, une spécificité enviée
- ▶ **LES CLASSES DE 4ème ET 3ème**, dans l'EAP
- ▶ **LA FILIÈRE S**, dans l'EAP
- ▶ **LE BTSA ET LES CLASSES PREPA**, post BTS-DUT
- ▶ **L'APPRENTISSAGE** dans L'EAP
- ▶ **LA FORMATION CONTINUE** dans L'EAP

Parmi les objectifs de la loi du 2 août 1960 portant modernisation de l'enseignement agricole figurait en bonne place la promotion sociale des jeunes et des adultes. Cet objectif a permis de renouveler la pédagogie et de constituer des filières de promotion de l'enseignement initial (collège, lycée) aux écoles d'enseignement supérieur.

L'enseignement agricole joue un rôle de précurseur en créant en 1965 (circulaire du 25 février 1965) un corps d'enseignants animateurs (à l'origine pas enseignants mais animateurs) chargés de l'éducation socio-culturelle : celle-ci a pour vocation de « permettre d'introduire dans la formation des élèves des matières visant moins à l'acquisition de connaissances qu'à l'épanouissement de l'être ». L'apprentissage de la démocratie et de la responsabilité est favorisé par la participation à la vie des associations sportives et culturelles des établissements et aux travaux des différents conseils. L'ouverture à des réalités sociales et culturelles diverses est réalisée lors d'études du milieu naturel et humain et à l'occasion des visites et stages prévus dans les cycles de formation. Enfin, une formation professionnelle continue exemplaire, à destination des adultes, est mise en place par la loi du 16 juillet 1971, elle complète l'arsenal des outils de promotion sociale.

L'ÉDUCATION SOCIO-CULTURELLE, une spécificité enviée

Les enjeux

- ▶ **Maintenir la dynamique des territoires ruraux**
- ▶ **Offrir aux jeunes des clefs de compréhension du monde contemporain en développant leur esprit critique**
- ▶ **Favoriser la médiation pour permettre une démocratisation culturelle effective**

L'état des lieux

L'Enseignement Agricole Public (EAP) a été refondé au début des années 1960 autour de plusieurs idées fortes : accueillir et former les jeunes originaires du milieu rural, qu'ils se préparent ou non à travailler dans le secteur agricole, favoriser l'ouverture de ces jeunes sur les questions de société, l'information, la communication, les activités artistiques...

Pour atteindre ces objectifs, l'Enseignement Agricole Public a profondément évolué et innové notamment à partir de 1965, avec la création de l'Éducation Socio-Culturelle (ESC) qui reste aujourd'hui encore une véritable originalité dans le système éducatif.

En 1984, l'animation rurale et le développement des territoires deviennent des missions de service public clairement attribuées aux établissements agricoles publics et dans lesquelles l'ESC prend une place importante.

A l'heure actuelle, le tiers-temps d'animation, constitutif du statut de l'enseignant/animateur en éducation socio-culturelle, offre la possibilité de mettre en place une véritable médiation, et ainsi, de créer du lien entre l'offre culturelle du territoire et les parcours éducatifs des élèves. Il permet donc de créer des dispositifs culturels sur le long terme par lesquels l'établissement scolaire s'inscrit dans une dynamique de territoire.

L'ESC est bien un enseignement car il est inscrit dans les référentiels de formation de la 4ème de l'EA jusqu'au BTSA, il est évalué, y compris dans les épreuves d'examen. Enfin il est un élément souvent central des approches pluridisciplinaires.

Pour sa mise en oeuvre, dans chaque établissement on trouve :

- un foyer socio-culturel, et souvent, un amphithéâtre permettant les rencontres ;
- une association d'élèves, apprentis et étudiants favorisant l'autonomie de ses membres ;
- des ateliers artistiques où chacun peut s'exprimer, découvrir, créer.

De cette façon, l'ESC a contribué à réduire l'écart ville-campagne et à développer des activités péri-éducatives justifiées par le régime d'interne de la majorité des élèves accueillis dans l'enseignement agricole. Aujourd'hui, elle propose aux élèves une immersion dans la vie culturelle avec le recul nécessaire face aux masses-médias (éducation à l'image, à la communication et aux médias).

En Bourgogne

L'ESC fonctionne en réseaux régionaux. En Bourgogne, le réseau d'action culturelle invite chaque établissement à travailler sur des thématiques fédératrices (corps et voix ces deux précédentes années). Il offre aussi la possibilité d'un dialogue plus structuré et plus visible avec les partenaires culturels et financiers. Cette année, il a permis un partenariat entre des établissements agricoles et le festival régional « Itinéraires singuliers » qui a pour vocation de valoriser les pratiques artistiques des personnes en situation de fragilité. De plus, il met en place un temps fort de l'action artistique des établissements au travers des Rencontres Culture et Territoire qui réunissent tous les établissements agricoles bourguignons souhaitant présenter des projets aboutis grâce à l'accompagnement d'artistes et au partenariat des financeurs publics au cours de l'année.

Problématiques

Quel temps minimum d'animation pour remplir ces rôles, sur chaque site, quelle que soit la taille du site ? Ne faut-il pas réaffirmer l'importance du statut d'enseignant-animateur, et de sa présence quelle que soit la taille du site ?

▶ Quel financement pour les activités et projets liés à l'éducation socio-culturelle (financement d'intervenants extérieurs, financement d'heures d'enseignement complémentaires...) ?

LES CLASSES de 4ème et de 3ème dans l'EAP

L'enjeu

► Réconcilier les jeunes avec le système scolaire

L'état des lieux

Un récent rapport de l'Observatoire National de l'Enseignement Agricole conclut à l'utilité des classes de 4ème et de 3ème dans l'EAP. En outre, il déplore « une quasi absence de soutien explicite de l'administration publique à l'égard de ces classes ». Il se fait aussi l'écho de nombreux acteurs de terrain qui considèrent que la politique menée au fil de l'eau a réduit ces classes du service public, « dans le contexte de contraintes budgétaires fortes, (...) à des variables d'ajustement ».

Dans « le cadre des politiques de lutte contre l'échec scolaire », les classes de 4ème et de 3ème dans l'EAP peuvent « affirmer toute leur pertinence et leur utilité ».

« Une présence plus forte dans l'enseignement public des enfants d'agriculteurs », des élèves accueillis « davantage tournés vers la production » avec « un choix motivé de ces élèves de préparer un métier (...) » désavouent les choix opérés par les pourfendeurs de ces classes dans le service public.

Le rapport conclut notamment qu'il faut au contraire « s'appuyer sur leur pertinence pour développer des coopérations contractuelles avec les établissements de l'éducation Nationale ».

Pourtant l'indifférence de l'Administration à l'égard des élèves et des équipes investies dans ces classes a conduit l'ONEA à constater que, « s'agissant des établissements publics, les élèves parlent d'une relation inexistante avec la direction ». Quant aux enseignants, le rapport recommande à l'administration « de soutenir les équipes pédagogiques en valorisant leur travail, en développant des outils de mutualisation, en proposant des modules de formation spécifiques tant en formation initiale qu'en formation continue et en leur permettant de les suivre effectivement ».

En Bourgogne

Effectifs octobre 2012

4ème de l'EA

- effectifs scolarisés dans le Public : 35
- effectifs scolarisés dans le Privé : 378

3ème de l'EA

- effectifs scolarisés dans le Public : 118
- effectifs scolarisés dans le Privé : 589

En juin 2010 dans l'enseignement agricole public en Bourgogne, il y avait encore 6 classes de 4ème (Beaune, Auxerre, Chatillon, Château-Chinon, Charolles, Cosne-sur-Loire), et 7 Classes de 3ème ouvertes (Beaune, Auxerre, Chatillon, Château-Chinon, Charolles, Cosne-sur-Loire et Mâcon).

En 2012, il reste 2 classes de 4ème (Château-Chinon et Cosne-sur-Loire) et 6 classes de 3ème.

Pour les cas d'Auxerre et de Chatillon-sur-Seine, les décisions de gel des classes de 4ème ont été prises par la DRAAF, sans concertation des instances des EPL concernés, et malgré un recrutement possible dans ces classes. Les représentants des personnels demandent la réouverture de ces deux classes depuis qu'elles ont été gelées, mais pour des raisons budgétaires la réponse de la DRAAF est négative.

A Château-Chinon, la demande d'ouverture pour la rentrée 2013 d'une deuxième classe de 3ème a été rejetée par la DRAAF, par crainte du risque de concurrence avec les collèges du secteur.

L'expérience innovante du LEGTA de Château-Chinon en classe de 4ème-3ème

Le nombre croissant des sanctions, les résultats faibles liés à des difficultés persistantes, la réticence des enseignants à prendre ces classes ont amené l'équipe à réfléchir, sachant que ces classes restent une des seules solutions alternatives, dans nos territoires ruraux, à l'enseignement général. Voilà les raisons de la rénovation enclenchée au lycée agricole de Château-Chinon.

En pratique, ont été mis en place :

- une équipe restreinte et soudée ;
- une concertation régulière de l'équipe et une analyse des pratiques avec un professionnel extérieur ;
- la mise en place d'un projet support de l'enseignement : ainsi par exemple le projet de cette année 2013 est le jardinage pour les deux classes, ainsi qu'un élevage de lapins pour les 3èmes et de poules pour les 4èmes ;
- une interprétation du référentiel pour faire le plus possible des liens avec le projet ;

- le dégageant de la journée du mercredi ainsi que certaines semaines pour des temps en exploitation ou en entreprise ;
- l'implication des élèves dans la rénovation ;
- une volonté de réinvestir les outils élaborés, avec les autres classes.

Suite à un appel à projets, l'EPL du Morvan a obtenu une subvention de la fondation de France de 30 000 € pour les deux années passées. Cette subvention a permis de rémunérer les intervenants extérieurs et des enseignants pour le temps passé en concertation....).

Problématiques

Quelle scolarité pour ces jeunes en rupture ? Rester dans leur collège de secteur ? Se diriger vers l'enseignement agricole privé ? Comment donner la possibilité à chaque jeune, même en rupture scolaire, de poursuivre une scolarité adaptée, y compris en milieu rural ?

► **Quelle politique de redéploiement des classes de 4ème et 3ème dans l'enseignement agricole public ? (nombre de classes, calendrier...)**

LA FILIÈRE S dans l'EAP

L'Enseignement agricole propose dans ses lycées un bac S option biologie-écologie. En Bourgogne, préparé dans quatre lycées publics, ce bac obtient des résultats particulièrement bons : 92,4% de réussite (données 2011) pour 66 candidats.

Au niveau national, les résultats du baccalauréat S préparé dans les établissements de l'enseignement agricole atteignaient 91,3% en 2011.

Problématique

Ne faut-il pas réaffirmer l'importance du maintien de la filière S au sein de l'Enseignement Agricole Public ?



LE BTSA ET LES CLASSES PRÉPA post BTS-DUT

Les BTSA, auxquels accèdent de plus en plus de titulaires d'un bac professionnel, ont un fort taux d'insertion professionnelle. De plus, ce diplôme n'est pas nécessairement une fin en soi, les jeunes ont en effet la possibilité de poursuivre encore leurs études, que ce soit en licence professionnelle ou en classe préparatoire aux grandes écoles. A ce sujet, l'Enseignement Agricole Public propose des classes préparatoires réservées aux jeunes titulaires d'un BTS ou d'un DUT. Ce dispositif permet à des jeunes d'accéder aux écoles d'Ingénieur et de vétérinaire (via des concours réservés).

L'APPRENTISSAGE dans l'EAP

L' enjeu

► Briser la spirale d'échec scolaire

L'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sauf cas dérogatoires, qui ne souhaitent plus évoluer au sein de la voie initiale scolaire. Si l'apprentissage ne doit pas se substituer à cette dernière, il doit venir en complément. L'apprentissage permet d'acquérir une qualification professionnelle en s'insérant directement dans la vie professionnelle et avec une réelle perspective de carrière. Pour les jeunes qui choisissent cette voie, l'apprentissage c'est avant tout apprendre autrement tout en étant rémunéré. C'est également une autre manière de réussir sa vie professionnelle et ceux qui ont dû essayer un certain nombre d'échecs retrouvent ainsi un second souffle, de l'estime de soi et des perspectives d'avenir.

Une des spécificités de l'EAP est que l'apprentissage est organisé au sein du service public, et pas sous la coupe des chambres consulaires, contrairement aux filières non agricoles.

Les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) agricoles publics sont de véritables lieux de formation des professionnels car ils privilégient l'apprentissage pratique et ont en même temps le souci de former des citoyens responsables. Ils essaient en outre de répondre aux besoins et à l'évolution du marché de l'emploi. De l'agent technique au cadre, ils préparent à une diversité de métiers et de secteurs professionnels. Un peu plus de 20% des jeunes scolarisés dans l'enseignement agricole public choisissent la voie de l'apprentissage.

En Bourgogne

5 CFA agricoles publics, répartis sur 14 sites :

- Beaune (21) (149 apprentis)
- Quetigny-Plombière (21) (345 apprentis)
- CFA de la Nièvre (199 apprentis)
- CFA de Saône et Loire (460 apprentis)
- Champignelles-Auxerre (89) (96 apprentis)

Si au début des années 2000, la Bourgogne était une des toutes premières régions en France en terme de nombre d'apprentis tous secteurs confondus, on observe depuis 2006 et jusqu'en 2010, une baisse notable des effectifs d'apprentis : on passe ainsi de 11 965 apprentis en 2007 (tous secteurs confondus) à 11087 en 2011. La part par secteur d'apprentis dans le domaine agricole, quant à elle, évolue de manière positive, représentant ainsi en 2009 et 2010, 13% des apprentis, et 14% en 2011.

L'évolution du nombre d'entrants en apprentissage sur la période 2007/2011 (-14%) est particulièrement préoccupante parce que les raisons ne sont pas éclaircies ceci est d'autant plus marqué pour le niveau V (-26%). (source : Conseil Régional de Bourgogne, bilan 2010 de l'apprentissage, et données 2011).

Actuellement en Bourgogne environ 1600 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification, soit environ 8% des élèves (chiffre analogue à celui enregistré nationalement) ; le décrochage se faisant au niveau de la troisième. Des actions ont été menées pour favoriser l'entrée en apprentissage, par le biais notamment des dispositifs de financement dérogatoire pour les apprentis ou par la mise en place de dispositifs incitatifs en faveur du handicap. Toutefois les chiffres parlent d'eux-mêmes, cela ne semble pas suffire.

Problématiques

Comment identifier les jeunes susceptibles de s'épanouir dans la voie de l'apprentissage et les orienter ?

► **Comment travailler plus étroitement entre établissements avec les missions locales, pôle emploi... ? Ne faut-il pas mandater une personne compétente pour faire ce lien ?**

► **Comment permettre à l'équipe d'encadrement de mieux s'adapter aux évolutions (des publics, du contexte professionnel, du contexte social, des outils...) ?**

► **Comment communiquer et promouvoir l'enseignement par apprentissage pour venir à bout des idées reçues ? L'apprentissage c'est avant tout un lien étroit entre le jeune, futur apprenti, et le tuteur en entreprise.**

LA FORMATION CONTINUE dans l'EAP

L'enjeu

► Redonner aux CFPPA et à Agrosup leur rôle de promotion sociale

Les CFPPA

Les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) ont institutionnellement été créés au début des années 70 pour promouvoir et préparer l'installation des jeunes agriculteurs. Puis, la demande sociale aidant, leur activité s'est diversifiée pour aider à la reconversion ou à l'élévation des qualifications d'adultes, constituant ainsi ce que l'on a appelé « l'école de la deuxième chance ».

Au début des années 80, la décentralisation et la qualification des CFPPA en tant que « centres constitutifs d'EPL autonomes » leur ont, dans un premier temps, donné un essor du fait de l'investissement des régions, mais, dans un deuxième temps, cela les a placés en situation de concurrence entre eux, et aussi avec d'autres structures publiques (GRETA), associatives (AFPA) ou privées.

Dans les années 2000, le principe libéral, imposé par l'Union Européenne, des appels d'offres a accentué encore cet effet de concurrence, entraînant les CFPPA dans une spirale régressive (budgets déficitaires, précarité accrue et régression sociale pour les personnels, ...). Dans le même temps, ce qui faisait la fierté des CFPPA, à savoir la promotion sociale a, dans de nombreux cas, été réduite à la portion congrue, les centres étant contraints de courir après les financements, sans souci de l'intérêt social des formations, afin de pouvoir survivre. Et dans le même temps, la part consacrée à leur mission originelle (la préparation à l'installation) n'a cessé de décroître, du fait de la diminution du nombre des installations en agriculture.



En Bourgogne

- 9 CFPPA :

- Beaune (21) - 216 000 heures-stagiaires
- Quetigny-Plombières (21) - 114 000 heures-stagiaires
- Chatillon sur Seine (21) - 59 000 heures-stagiaires
- Nevers-Cosne-Plagny (58) - 23 500 heures-stagiaires
- Château-Chinon (58) - 92 000 heures-stagiaires
- Mâcon-Davayé (71) – 55 000 heures-stagiaires
- Charolles-Fontaines (71) - 144 000 heures-stagiaires
- Étang sur Arroux (71) – 19 000 heures-stagiaires
- Auxerre (89) – 48 000 heures-stagiaires

Problématiques

Quelles conséquences aurait, pour les territoires, la fermeture de certains centres ?

Recréer un véritable service public de la formation continue des adultes n'est-il pas aujourd'hui une nécessité sociale ?

AGROSUP, l'existence d'une formation d'ingénieur (spécialité Agronomie) en formation continue

La formation d'ingénieur par la formation continue a pour but d'assurer la promotion du technicien vers l'ingénieur, de l'homme d'application vers l'homme de conception et d'encadrement. Elle permet de développer un comportement d'ingénieur grâce à la formation scientifique, technique, socio-économique et des compétences de cadre en même temps qu'elle propose un accompagnement personnalisé du projet de chacun. Elle favorise ainsi la mobilité professionnelle, la promotion, ainsi que la reconversion.

Proposée à temps plein sur une année ou à temps partiel sur deux ans, elle permet à des techniciens qui ne se sont pas dirigés après le baccalauréat vers les classes préparatoires aux grandes écoles, d'obtenir un diplôme d'ingénieur. En ce sens cette formation permet de lutter contre le déterminisme social. Pourtant l'existence de cette formation est régulièrement remise en cause pour des questions de financement.

Les Ateliers régionaux du CDDEAP

Atelier n° 4

Enseignement agricole et promotion sociale



L'EPLEFPA DE MÂCON-DAVAYÉ

Situé au pied des roches de Vergisson et de Solutré, au cœur du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson,

comporte trois centres constitutifs :

- LE DOMAINE DES PONCETYS,
- LE LYCÉE LUCIE AUBRAC,
- ET LE CFPPA.

LE LYCÉE LUCIE AUBRAC

Établissement à taille humaine, le lycée accueille environ 220 élèves et étudiants dont la moitié d'externes, de la troisième au BTS, où coexistent les trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle).

Formations générales et technologiques

- Seconde Générale et Technologique
- Bac série S
- Bac Technologique (Sciences et Technologie de l'Agronomie et du Vivant, Option Transformation)

Formations professionnelles

- 3ème de l'Enseignement Agricole
- Bac professionnel Conduite et gestion de l'Exploitation Agricole, option Vigne et Vin
- Bac professionnel Technicien Vente-Conseil Qualité en Vins et Spiritueux

Formations supérieures

- BTSA Viticulture et Œnologie
- BTSA Technico commercial – Boissons Vins et Spiritueux



LE CFPPA

Il propose des formations dans divers domaines, dont :

- la viticulture-Œnologie (BPA, BPREA, BTSA, Stages de courte durée concernant la viticulture, l'œnologie mais également la commercialisation des vins, la dégustation, ...);
 - l'agro-alimentaire (CAPA IAA, SIL animateur Qualité, CS technicien animateur Qualité dans les entreprises viti-vinicoles, formations concernant la démarche qualité, l'hygiène...);
 - l'élevage caprin et la transformation fromagère (BPREA, CS Production transformation commercialisation des pro-duits caprins, formations courtes);
 - le machinisme (Stages de courte durée Conduite et entretien de l'enjambeur, Taille de la vigne et conduite de l'enjambeur);
- Mais également,
- l'oeno-tourisme,
 - l'accompagnement à la VAE (Validation d'Acquis d'Expérience)...

Fiche n° 2

L'EPLEFPA de Mâcon-Davayé

- Le Domaine des Poncétys
- Le Lycée Lucie Aubrac
- Le CFPPA



LE DOMAINE DES PONCETYS

Le Domaine des Poncétys a été créé au 17ème siècle par une grande famille de la noblesse mâconnaise et a été transmis en 1857, faute d'héritiers, à l'évêché d'AUTUN.

Au début du 20ème siècle, lors de la séparation des biens de l'église et de l'Etat, le département de Saône et Loire en est devenu le propriétaire, ce qui a permis au début des années 60 la création sur le site des Poncétys du Lycée Viticole de Mâcon-Davayé.

Le domaine est aujourd'hui composé de deux entités : un domaine viticole et une chèvrerie.

Le domaine viticole exploite 15,80 hectares de vigne répartis sur les appellations Saint Véran (12.70 ha), Pouilly-Fuissé (0,30 ha) et Mâcon-Davayé (2,80ha). Le domaine viticole s'est lancé officiellement dans une démarche de conversion à l'Agriculture Biologique depuis 2009.

La chèvrerie élève 200 chèvres et produit 110 000 litres de fromage, soit environ 200 000 fromages chaque année.



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
ET PROMOTION SOCIALE

PROGRAMME DE LA JOURNEE

Participants :

Matin : ouverture à tous partenaires, même non membres du comité

Après midi : membres du comité régional Bourgogne + national

9h00 : accueil café

9h15 : Tour de table, présentation de la démarche du Comité National et des comités régionaux

9h30-10h30 : Présentation des outils de promotion sociale qui existent déjà dans l'EAP, et témoignages

les classes de 4^{ème} et 3^{ème} dans l'EAP, et autres filières (CAPA, Bac pro, filière S, classes préparatoires...)

Témoignage sur le fonctionnement innovant de l'équipe de Château Chinon

l'animation socio-culturelle dans les lycées agricoles
des méthodes d'enseignement différentes, des établissements à taille humaine, permettant d'éviter le décrochage scolaire

des dispositifs de formation continue permettant des reconversions professionnelles

Témoignages d'anciens élèves et stagiaires

10h30-11h45 : Réactions et débats

11h45-12h30 : Présentation de l'exploitation – dégustation des produits (vin bio-fromages de chèvre AOP)

12h30-14h00 : Déjeuner au self du lycée

14h-16h00 : Poursuite du débat et première ébauche d'un document sur la promotion sociale dans l'EAP par le Comité Permanent de Défense et de Développement de l'EA

16h00 - Fin

Accès au Lycée agricole de Mâcon-Davayé (71)

Les Poncétys
71960 Davayé

Téléphone Lycée :
03 85 33 56 00
Fax Lycée :
03 85 35 86 91

L'établissement est situé
à 5 minutes de la gare
TGV de Mâcon-Loché et à
10 minutes de l'autoroute
A6, sortie Mâcon Sud.

Contacts

**pour toute information complémentaire
ou pour organiser votre arrivée
(possibilité de venir vous chercher
gare Mâcon-ville ou gare Mâcon-Loché)**

Anne-Charlotte Lamotte d'Incamps
Snetap-Fsu Bourgogne
anne-charlotte.lamotte-dincamps@educagri.fr
Téléphone : 03 85 50 92 59

Sandra Landemaine
Syac-Cgt Bourgogne
sandra.landemaine@educagri.fr
Téléphone : 06 83 57 89 00



Le COMITÉ DÉFENSE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC (CDDEAP)



PCF (Parti communiste français) / Parti de Gauche (Ecologie, socialisme, république) / Gauche Unitaire / NPA (Nouveau parti anticapitaliste) / Parti Socialiste / Les Verts (Parti écologiste) / FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves) / FIDL (Syndicat lycéen) / Confédération Paysanne (Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs) / MODEF (Confédération syndicale agricole des exploitants familiaux) / SYAC-CGT (Syndicat national du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche / Confédération générale du travail) / FNAF-CGT (Fédération nationale agroalimentaire et forestière / Confédération générale du travail) / SNEP-FSU (Syndicat des enseignants d'éducation physique et sportive et des professeurs de sport – Fédération syndicale unitaire) / SNETAP-FSU (Syndicat national de l'enseignement technique agricole public – Fédération syndicale unitaire).